

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE BRASSAGE AMATEUR 2025 - LE MASCARET D'OR -

À l'occasion des 15 ans de la Brasserie Mascaret, l'équipage est heureux de vous inviter à participer à son concours de brassage amateur, **Le Mascaret d'Or** ! Le concours est **ouvert à tous.tes** pourvu que vous ayez envie de brasser votre propre bière.

Le but du concours est de soumettre sa bière à l'évaluation des membres de l'équipage Mascaret composé de **brasseurs professionnels** et de **passionnés de bière**.

Vous trouverez ci-dessous les informations utiles relatives au concours, comment participer, où et quand envoyer vos échantillons, etc.

LES DATES LIMITES

Les échantillons devront être livrés à la brasserie au Bouscat **avant le 1er août 2025**.

QUI PEUT PARTICIPER AU CONCOURS ?

Toute personne majeure n'exerçant pas en tant que salarié ou gérant d'une brasserie professionnelle.

Le brassage doit être effectué suivant la méthode du **"tout-grain"** sur un matériel amateur.

Les bières peuvent avoir été brassées à domicile, à l'aide d'un kit de brassage, lors d'un atelier de brassage à "l'Atelier Mascaret" ou dans un autre contexte.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Votre inscription implique l'acceptation du règlement du concours sans réserve.

Vous devez envoyer les informations suivantes par la fiche fournie sur la page du site (bieremascaret.com) dédiée au concours, fiche à remplir et à soumettre lors du dépôt ou de l'envoi de vos échantillons à la brasserie :

- Prénom Nom
- Numéro de téléphone
- Adresse mail
- Nom du style et descriptif de la ou des bières présentées

Les bouteilles devront comporter une étiquette avec le nom du participant et le nom de la bière présentée. Il devra figurer en noir sur fond blanc collé sur la bouteille.

Le bref descriptif de votre bière (corps, amertume, couleur, degré d'alcool, style s'y rapprochant) n'est demandé qu'à des fins d'organisation des sessions de dégustation. Il sera communiqué au jury.

BIÈRES PRÉSENTÉES : NOMBRE, TYPE, QUANTITÉ

La recette de la bière présentée ne devra pas avoir été commercialisée et nous rappelons que le brasseur ne doit pas être salarié ou gérant d'une brasserie professionnelle.

Chaque participant pourra présenter **1 à 3 bières** distinctes.

Les participants sont invités à fournir un bref descriptif de leur bière dans la fiche d'information à joindre aux échantillons (cf. § précédent "modalités d'inscription").

Chaque participants devra fournir pour chaque bière présentée une combinaison au choix :

- 2 bouteilles de 33cl

OU

- 1 bouteille de 75cl

DÉPÔT/ENVOI DES ÉCHANTILLONS

Les échantillons devront être soit déposés soit envoyés sur le site même de la brasserie Mascaret à l'adresse ci-dessous **avant le 1er août 2025**. En cas d'envoi postal, les frais d'envoi et les précautions d'emballage sont à la charge des participants. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des dommages lors du transport, notamment de la casse de bouteilles.

Adresse de dépôt ou d'envoi postal de vos bières :

→ **20 Rue Charles Cante, 33110 Le Bouscat**

JURY

Le jury sera composé des membres de l'équipage Mascaret.

RÉSULTATS

Les résultats du concours seront annoncés le **29 août 2025** lors de la soirée de festivités des 15 ans de la brasserie au Bouscat. Ils seront également publiés sur le site, les réseaux sociaux et autres supports de communication.

Le jury validera un podium Mascaret de BRONZE, Mascaret d'ARGENT et le grand vainqueur, Le Mascaret d'OR.

Publications des résultats et utilisation des informations

Les informations demandées seront utilisées par l'équipe organisatrice notamment en vue de la publication du palmarès et de sa diffusion sur le site "bieremascaret.com", les réseaux sociaux de la brasserie et autres supports de communication. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent en s'adressant à l'équipe organisatrice:

→ contact@bieremascaret.com

→ 09 81 11 12 26

RÉCOMPENSES

• LES MASCARETS D'ARGENT ET DE BRONZE

Les deux autres gagnants remporteront, pour l'un, 2 cartons panachables de bières Mascaret, et pour l'autre, 1 carton panachable de bières Mascaret.

• LE MASCARET D'OR

Le grand vainqueur remportera :

- la chance de brasser sa bière avec le matériel Mascaret pour un volume de 2000L, accompagné des membres de l'équipage de la Brasserie Mascaret au Bouscat
- son poids dans la bière qu'il aura produite

PS : la bière produite sera commercialisée au bénéfice seul de la brasserie Mascaret. Aucun droit, commission ou rétrocession ne sera accordé au gagnant.

CALENDRIER

Date limite de réception des bières : 1er août 2025

Annonce des résultats : 29 août 2025

Soirée des 15 ans de la brasserie au Bouscat : 29 août 2025